

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 72

13 janvier 2009

SOMMAIRE

4Com S.à r.l.	3441	Immobilière Pierre Weydert S.A.	3412
Abscis S. à r.l.	3436	KBC Real Estate Luxembourg S.A.	3436
Alea lacta Est (Lux) B.V.	3415	KF Key Finance Holding S.A.	3435
AllJet S.A.	3456	Kyriel S.A.	3440
Almy S.à r.l.	3416	Larochette Invest Sàrl	3442
Anyway S.à r.l.	3456	Levanter Real 3 S.à r.l.	3437
Artepoly's S.A.	3440	L.F.A. LuxFiduAudit	3410
Artepoly's S.A.	3410	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l.	3412
Artepoly's S.A.	3441	Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	3455
Bio Energy International S.A.	3423	Luxdux S.à r.l.	3438
Blairnet S.à r.l.	3442	Management Advice Company S.A.	3430
Blue Angel S.A.	3437	Metzler's Beach-Café Sàrl	3449
Buddleia S.à r.l.	3441	Mondoor Holding S.A.	3454
C.R.S.M.	3442	Morzine Ski Chalets Investments Sàrl	3439
CVC Investments Vista S.C.A.	3438	Nitra Holdings S.à r.l.	3430
Daco S.à r.l.	3442	Notabene S.A.	3430
DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A.	3441	Olivant Investments Switzerland S.A.	3413
De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l.	3435	Omega Commodities S.A.	3440
Delamain S.à r.l.	3422	Phileos S.à r.l.	3439
Eingler International S.à r.l.	3411	Pizza Livraison S.à r.l.	3422
Esch Invest Sàrl	3423	PROGNA Luxembourg S.A.	3415
Esseventuno S.A.	3414	Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A.	3410
Ex Pluribus Unum S.à r.l.	3414	Solution for International Commerce	3412
Fab-Power S.A.	3449	Timeos S.à r.l.	3437
First National Holding S.A.	3439	Verso S.A.	3449
Gargano S.A.	3415	Villamassa S.A.	3438
Gavazza S.A.	3439	Villamassa S.A.	3440
Global Business Network	3449	Vitalia Investments S.à r.l.	3414
Happy Shoes	3412	Welbes S.A.	3435
Hart Energy Consulting International s.à r.l.	3455	Welcome Invest S.A.	3423
Henzig & Scherer S.à r.l.	3423	WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	3411
HLF Luxembourg Holdings S.à r.l.	3413	WH Luxembourg Intermediate Holdings S.à r.l.	3411
		Yperesia S.à r.l.	3454

Artepoly's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.102.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000857/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07520. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

L.F.A. LuxFiduAudit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2009000817/3130/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07931. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Sloane Square Capital Partners, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.572.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

L'Administrateur de la société, Eddy DOME a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat. L'Assemblée nomme READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009000827/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

WH Luxembourg Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.827.008,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.008.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000812/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.024.540,88.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.007.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000813/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Eingler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 99.769.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009000824/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Immobilière Pierre Weydert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 127.107.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2009000814/3130/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07954. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 89.701.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.08.

Signature.

Référence de publication: 2009000815/3130/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07951. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Happy Shoes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 22.086.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000819/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08541. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Solution for International Commerce, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.923.

EXTRAIT

Résultant du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif 3 novembre 2008
- modification de l'adresse professionnelle de tous les administrateurs, Eric Vanderkerken, Johan Dejans et Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT
Mandataire

Référence de publication: 2009000818/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

HLF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.258.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Mr Eric VANDERKERKEN, gérant, a été modifiée du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000816/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Johan DEJANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Paul LAMBERTS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Ribeiro

Un mandataire

Référence de publication: 2009000836/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 100.040.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Christophe DAVEZAC et Fabio MAZZONI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009000825/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Esseventuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.658.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009000838/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Ex Pluribus Unum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 86.374.

—
En date du 8 décembre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 8 décembre 2008 de Victoria Management Services S.A. avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg de son mandat de Gérant de la Société

- d'accepter le transfert du siège social du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009001044/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 85.762.

En date du 8 décembre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 8 décembre 2008 de Maitland Trust (Luxembourg) S.A. avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg de son mandat de Gérant de la Société
- d'accepter le transfert du siège social du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001043/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

PROGNA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 80.911.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal de la société

L'assemblée accepte la démission de Monsieur François Metzler de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en son remplacement au poste d'administrateur Monsieur Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000994/318/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gargano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2008 que la société SCA Studio Commercialisti Associati S.A., établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Soave, 2, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Guido Tresoldi, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009000995/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Almy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.601.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel WAJSBROT, retraité, né à Metz (France), le 1^{er} septembre 1948, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue Migette,

représenté par Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 novembre 2008 ("le mandataire").

2.- Monsieur Alain WAJSBROT, dirigeant de sociétés, né à Metz (France), le 5 avril 1953, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Bouteiller,

représenté par Monsieur Grégory GUISSARD, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 novembre 2008,

3.- Mademoiselle Sharon WAJSBROT, étudiante, née à Metz (France), le 23 juillet 1990, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Bouteiller,

représentée par Monsieur Grégory GUISSARD, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 3 décembre 2008,

4.- Monsieur Greg WAJSBROT, étudiant, né à Metz (France), le 27 août 1985, demeurant à F-75016 Paris, 2, rue Antoine Arnault,

représenté par Monsieur GUISSARD, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 3 décembre 2008,

5.- Monsieur Ylann WAJSBROT, étudiant, né à Metz, le 24 octobre 1987, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Bouteiller, ici représenté par prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 3 décembre 2008,

6.- Monsieur Aaron WAJSBROT, étudiant, né à Metz, le 8 juillet 1995, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue Bouteiller, représenté par Monsieur Alain WAJSBROT, agissant en qualité de représentant légal,

ici représenté par Monsieur Grégory GUISSARD, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 novembre 2008,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "ALMY S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le Conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La société a pour objet social l'acquisition et la détention, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de toutes participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, de capitaux ou sociétés civiles, ainsi que de tous autres biens, droits et valeurs, mobiliers et immobiliers, en vue d'en effectuer la gestion patrimoniale, et d'en favoriser le développement dans un cadre international.

3.2 Elle pourra faire toutes opérations se rattachant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment assistance administrative, comptable et financière à ses filiales et emplois de biens sociaux.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Augmentation et diminution du capital social.

6.1 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

6.2 En cas d'augmentation de capital, le droit préférentiel de souscription attaché aux parts démembrées sera exercé par les nu-propriétaires pour la nue-propriété et les usufruitiers pour l'usufruit.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

7.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

7.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

7.4 En cas de démembrement des parts sociales, l'usufruitier exerce seul le droit de vote attaché aux parts dont la propriété est démembrée et représente le nu-propriétaire pour toutes décisions. Toutefois, le nu-propriétaire participe, avec voix consultative, à toutes les délibérations collectives, et bénéficie du même droit d'information et de communication que les autres associés.

7.5 Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou en ligne directe, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés autres qu'ascendants ou descendants du cédant que moyennant l'agrément d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts des droits de vote, en conformité avec l'article 189 de la Loi. Quel que soit le régime du contrat de mariage ou du pacte civil de solidarité (le "PACS") d'un associé, celui-ci reste seul associé pour la totalité des parts en cas de dissolution de ce régime de son vivant.

Les parts sociales sont transmises librement par succession en ligne directe ou au profit de toute personne ayant déjà la qualité d'associé. Tous autres héritiers, conjoints ou ayants-droit, ne deviennent associés que s'ils ont reçu l'agrément d'un ou plusieurs associés donné à la majorité des trois quarts des droits de vote attachés aux parts sociales autres que celles dont la transmission est soumise à agrément.

7.6 La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.7 Le propriétaire d'une part sociale peut librement céder soit la nue-propriété soit l'usufruit attaché à la part sociale qu'il possède, sous réserve de l'agrément visé au paragraphe 7.5, et sauf clauses d'inaliénabilité convenues par les parties.

7.8 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

III.- Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

9.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

9.3 Les gérants sont révocables ad nutum, avec ou sans justification légitime, par décision d'un ou plusieurs associés détenant plus de la moitié des droits de vote, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant unique ou du Conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2 L'aliénation de participations détenues dans toute société est de la compétence exclusive de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des droits de vote.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le Conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de gérance.

11.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5 Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art 12. Représentation.

12.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

12.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. Toutefois un Gérant de la catégorie A peut valablement représenter seul la société pour la signature de feuilles de présence ou procès-verbaux d'assemblées générales de filiales.

12.3 Le Conseil de la gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants ou mandataires selon les modalités qu'il déterminera, pour les seuls actes d'administration courante, à l'exclusion de tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement, prise d'engagements ou garanties.

Art. 13. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV.- Assemblée Générale des associés**Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.**

14.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui en propriété ou en usufruit.

14.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par un ou plusieurs associés détenant plus de la moitié des droits de vote.

15.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des droits de vote.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'usufruitier a seul droit à toutes distributions sociales quelconques susceptibles de revenir aux parts démembrées, qu'il s'agisse de dividendes ou du quasi-usufruit des autres distributions (réserves, remboursement de capital, plus-values réalisées sur les ventes par la société de ses actifs ou encore de boni de liquidation), sans être tenu vis à vis des nus-proprétaires de fournir aucune garantie ni de remployer les fonds ainsi reçus à titre de quasi-usufruit.

VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société, l'usufruitier percevant le quasi-usufruit de la part du boni revenant aux parts démembrées sans être tenu vis à vis des nus-proprétaires de fournir aucune garantie ni de remployer les fonds ainsi reçus à titre de quasi-usufruit.

VII.- Disposition générale

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) chacune, ont été souscrites comme suit:

PP NP USU

1.- Monsieur Michel WAJSBROT, prénommé, deux cent cinquante parts sociales en pleine propriété	250
2.- Monsieur Alain WAJSBROT, prénommé, six parts sociales en pleine-propriété	6
deux cent quarante-quatre parts sociales en usufruit	244
3.- Monsieur Greg WAJSBROT, prénommé, soixante-et-une parts sociales en nue propriété	61
4.- Mademoiselle Sharon WAJSBROT, prénommée, soixante et une parts sociales en nue propriété	61
5.- Monsieur Yann WAJSBROT, prénommé, soixante et une parts sociales en nue propriété	61
6.- Monsieur Aaron WAJSBROT, prénommé, soixante et un parts sociales en nue propriété	61
Total: deux cent cinquante-six parts sociales en pleine propriété	256
deux cent quarante-quatre parts sociales en nue propriété	244
deux cent quarante-quatre parts sociales en usufruit	244
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500

Les parts sociales ont intégralement été libérées par des apports en nature décrits ci-après:

Description des apports

- Monsieur Michel WAJSBROT, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire en son nom à deux cent cinquante parts sociales (250) en pleine propriété d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) de la Société, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions soixante-cinq mille six cent douze euros et cinquante cents (EUR 3.065.612,50) et libérer intégralement ces parts sociales par des apports en nature portant sur deux cent cinquante parts sociales (250) en pleine propriété d'une valeur nominale de six cents euros (EUR 600,00) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LAMI S.à r.l.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2008 et actuellement en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le montant total de l'apport est évalué à trois millions deux cent quinze mille six cent douze euros et cinquante cents (EUR 3.215.612,50).

- Monsieur Alain WAJSBROT, représenté comme dit ci avant, déclare souscrire en son nom à six (6) parts sociales de la Société en pleine propriété, et deux cent quarante-quatre (244) parts sociales détenues en usufruit, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-treize mille cinq cent soixante-quatorze euros et soixante-dix cents (EUR 73.574,70), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant six (6) parts sociales en pleine propriété et deux cent quarante-quatre (244) parts sociales détenues en usufruit, de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LAMI S.à r.l.", prénommée.

Le montant total de cet apport est évalué à soixante-dix-sept mille cent soixante-quatorze euros et soixante dix cents (EUR 77.174,70).

- Mademoiselle Sharon WAJSBROT, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire en son nom à soixante-et-une (61) parts sociales de la Société détenues en nue-propriété, assorties d'une prime d'émission de sept cent quarante-huit mille neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 748.009,45), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant sur soixante-et-une (61) parts sociales détenues en nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LAMI S.à r.l.", prénommée.

Le montant total de cet apport est évalué à sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 784.609,45).

- Monsieur Greg WAJSBROT, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire en son nom à soixante et une (61) parts sociales de la Société détenues en nue-propriété, assorties d'une prime d'émission de sept cent quarante-huit mille neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 748.009,45), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant sur soixante et une (61) parts sociales détenues en nue-propriété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LAMI S.à r.l.", prénommée.

Le montant total de cet apport est évalué à sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 784.609,45).

- Monsieur Ylann WAJSBROT, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire en son nom à soixante et une (61) parts sociales de la Société détenues en nue-propiété, assorties d'une prime d'émission de sept cent quarante-huit mille neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 748.009,45), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant sur soixante et une (61) parts sociales détenues en nue-propiété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LAMI S.à r.l.", prénommée.

Le montant total de cet apport est évalué à sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 784.609,45).

- Monsieur Aaron WAJSBROT, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire en son nom à soixante et une (61) parts sociales de la Société détenues en nue-propiété, assorties d'une prime d'émission de sept cent quarante-huit mille neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 748.009,45), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature portant sur soixante et une (61) parts sociales détenues en nue-propiété de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "LAMI S.à r.l.", prénommée.

Le montant total de cet apport est évalué à sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent neuf euros et quarante-cinq cents (EUR 784.609,45).

L'ensemble des apports est effectué en application du sursis d'imposition des plus-values institué par l'article 150-O B du Code Général des Impôts français.

Preuve de l'existence des apports

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'action, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective des apports

Les apporteurs, ici représentés comme dit ci avant, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires des parts sociales apportées et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles par l'agrément du présent apport qui a été expressément consenti par l'assemblée générale de la société "LAMI S.à r.l." de ce jour, l'interdiction d'aliéner grevant les parts sociales en nue-propiété étant d'un commun accord reportée par subrogation sur les parts de la société bénéficiaire de l'apport;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts des actions sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions d'apport ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties.

Les souscripteurs agissant par le biais de leur Mandataire, déclarent (i) que l'apport est fait sur la base de déclarations d'apport en date du 26 novembre 2008 dans lesquels Mademoiselle Sharon WAJSBROT, Monsieur Michel WAJSBROT, Monsieur Alain WAJSBROT, Monsieur Greg WAJSBROT, Monsieur Ylann WAJSBROT et Monsieur Aaron WAJSBROT ont conclu d'apporter les parts sociales de "LAMI S.à r.l." à la Société, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des apports à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaire pour effectuer un transfert valable des apports à la Société.

La valeur des apports est décrite dans des rapports d'évaluation des apports en nature établis par le Conseil de Gérance de la société "LAMI S.à r.l.", lequel restera annexé au présent acte.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature porte sur cinq cents parts sociales de "LAMI S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social dans l'Union Européenne et que suite à cet apport la Société détient au moins soixante-cinq pourcent (65 %) du capital social de "LAMI S.à r.l." (ie: cent pourcent (100%)) la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi de 3 décembre 1986 qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans ce cas.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Deux catégories de gérants sont créées: les gérants de catégorie A et les gérants de catégories B.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant de catégorie A:

a) Monsieur Alain WAJSBROT, prénommé,

b) Monsieur Michel WAJSBROT, prénommé.

- Gérants de catégorie B:

c) Madame Isabelle SCHUL, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 30 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

d) Madame Laurence MOSTADE, employée privée, née à Bastogne (Belgique), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Guissard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. LAC/2008/49620 Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009001266/227/338.

(080190291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pizza Livraison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 111, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.303.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000826/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08536. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de la société, Géraldine SCHMIT et Eddy DOME, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009000830/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henzig & Scherer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 70.802.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000822/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08527. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.385.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000833/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09367. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Welcome Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.245.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000834/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03986. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Esch Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.622.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Elpam Limited, une société constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Woodbourne Road, Road Town, Tortola, IBC numéro 1011313,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2008.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} .- Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Forme et Dénomination

Art. 1^{er} . Ces statuts régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée "ESCH INVEST SARL".

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur décision de l'associé unique ou des associés à tout autre endroit du Luxembourg ou, moyennant unanimité, à l'étranger.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement, à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière, et les donner en garantie.

La société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes. En outre, la société peut acquérir, administrer, développer, donner en garantie et céder tous droits portant sur toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

De manière générale, la société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. La société comporte initialement un associé unique. Elle peut à tout moment comporter plusieurs associés par suite notamment de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles. Dans ce cas, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai franc de trente (30) jours calculé à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou la dissolution de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou, autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre II.- Conseil de gérance - Assemblée Générale

Conseil de gérance

Art. 11. La société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés.

Pourvu qu'ils se conforment aux règles ci-après, les gérants ont sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société et pour agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

Réunions du conseil de gérance - Décisions

Le conseil de gérance se réunit sur la demande d'au moins deux gérants.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance. Il peut être renoncé à toute convocation moyennant l'assentiment par écrit, par fax ou e-mail de chaque gérant.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre gérants étant admis sans qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues et, pour être valable, toute décision du conseil de gérance devra être prise à la majorité des trois quarts des gérants nommés.

La participation aux réunions du conseil de gérance par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les gérants utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Une décision dite circulaire approuvée par écrit et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Les gérants, aux mêmes conditions de majorité, peuvent également procéder par approbation ou opposition exprimée par écrit sur des propositions de résolutions.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des gérants ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances car la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants ou, pour des opérations déterminées, par la signature d'un délégué du conseil de gérance dans les limites de ses pouvoirs. La signature de deux gérants sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Assemblée Générale

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives lors de l'assemblée générale des associés. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la société au siège social.

Répartition des bénéfices

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale le cas échéant, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les dispositions légales applicables aux sociétés unipersonnelles seront d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures, qui trouveront leur application partout où il n'y a pas été valablement dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cent) parts sociales ont été souscrites par Elpam Limited, prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Mme Barbara Patterson; administratrice de sociétés ayant pour adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes.

2. Mme Dorothy Gazzard; administratrice de sociétés ayant pour adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes.

3. M. Claude Zimmer; licencié en sciences économiques, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

4. M. Claude Schmitz; conseiller fiscal, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Les statuts de la société sont établis en langue française et en langue anglaise. En cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the twelfth of December.

Before the undersigned Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Elpam Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at Woodbourne Road, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 1011313.

Here duly represented by Mr Patrick Van Hees, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 10, 2008.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Chapter I.- Name - Registered office - Duration - Corporate purpose - Capital

Form and Name

Art. 1. These articles govern a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) named ESCH INVEST SARL (hereafter the "Company").

Registered office

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office or abroad, by a decision of the members. The Company shall remain a Luxembourg company.

Duration

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Corporate purpose

Art. 4. The Company has for object any operations pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests and shareholding.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever and grant to any company belonging directly or indirectly to its group or to any shareholder any support, loans, advances or guarantees.

The Company may acquire and sell any other securities by way of subscription, acquisition, sale, transfer, exchange or otherwise and may give them as guarantee.

The Company may hold shares in partnerships. Furthermore, the Company may acquire, manage, develop, sell and dispose of any rights related to any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Capital

Art. 5. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in the law.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 8. The Company has initially one member. The Company may have several members at any time following a division, a transfer of shares or the creation of new shares. In this case, corporate units are freely transferable among members. The transfer of corporate unit inter vivos to non-members is subject to the consent of the members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

In case of death of a member, the transfer of corporate unit to non-members is subject to the consent of no less than three quarters of the votes belonging to the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within 30 (thirty) days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy, insolvency, dissolution or winding-up of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Chapter II.- Board of management - General meeting

Board of management

Art. 11. The Company will be managed by a board of management (the "Board") composed of at least four (4) managers who need not to be members and who are appointed by the sole member or the general meeting of members in case of plurality of members.

Provided they conform to the rules here-after, managers, have without reservation towards third parties the widest powers in order to take any decisions binding the Company and to act for and on behalf on it in any circumstances.

Meetings of the Board - Resolutions

The meetings of the Board are convened by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The written notice may be waived by the consent in writing, by fax or e-mail of each member of the Board.

The Board can only validly debate and take decisions if the three quarters of its members is present or represented. Proxies between members of the Board being permitted, a member of the Board can represent more than one of his colleagues and, to be valid, any resolution of the Board has to be taken at the majority of the three quarters of the managers duly appointed.

The participation in the Board meetings by video conference, conference call or any other telecommunication's means is authorized as far as each taking part person is identifiable and is able to participate actively in the meeting, which means among others to hear and to be heard. In such a case, the managers using this telecommunication means shall be deemed to be present to the meeting and shall be authorized to take a vote via the telephone or the video. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberation shall be on-line without interruption. After deliberations, the votes shall be confirmed by letter. The meeting held a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

Decisions also known as circular resolutions, approved by written and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions voted at the Board meeting.

The managers, in accordance with same majority requirements, may also take resolutions by way of approval or refusal expressed by written on written proposals and resolution's drafts.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the managers are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the signature of at least three (3) members of the Board or by the sole signature of a delegate of the Board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by two members of the Board.

General meeting

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions in the general meetings of members. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Chapter III.- Business year - Allocation of profits

Business year

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

Art. 16. Every year on December 31, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Allocation of profits

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the sole member or the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. As long as one member holds all the corporate units, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the law of August, 10 1915 relating to commercial companies.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Elpam Limited, prenamed. All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed as managers, composing together the Board:

1. Mrs Barbara Patterson, employee, residing professionally in Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermuda Islands.
2. Mrs Dorothy Gazzard, company director, residing professionally in Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermuda Islands.
3. Mr Claude Zimmer Graduated in economic sciences, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
4. Mr Claude Schmitz, tax adviser, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The Company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The present deed is worded in English followed by a French version. In case of discrepancies between the English text and the French text, the French text shall prevail.

Signé: Patrick Van Hees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2008. LAC/2008/50627. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009001271/202/323.

(080190479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Notabene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 53.277.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000823/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08531. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Nitra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.970.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009000829/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Management Advice Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 143.598.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "MAYA INVEST LIMITED", avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

représentée par son administrateur, Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

2.- "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court,

représentée par son administrateur, Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MANAGEMENT ADVICE COMPANY S.A.".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

1. La Société a pour objet principal la consultance, l'aide à la décision, l'élaboration de diagnostics, le conseil, l'organisation et l'étude stratégique, financière, technique, commerciale, informatique et administrative, au sens le plus large (à l'exception d'avis concernant les investissements et placements financiers ou de toute activité de professionnels du secteur financier) à toute entreprise, et de procurer directement ou indirectement une assistance et des services relatifs à la stratégie, à l'administration, à la gestion, à la vente, à la production et à la direction générale de toute entreprise. Elle a aussi pour objet la prestation de services administratifs et informatiques connexes. La Société a également pour objet de contribuer, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ou en collaboration avec des tiers, à l'établissement et au développement d'entreprises, en particulier la gestion intermédiaire, le suivi et l'assistance à la direction ainsi que l'aide à la prise de décisions. La Société peut favoriser et aider à la constitution, au développement et à la restructuration de toute entreprise par un apport, une participation ou toute autre forme d'investissement. La Société a en outre pour objet le développement, l'achat, la vente, la mise à disposition ou la prise sous licence d'octrois, de brevets, de marques, de savoir-faire et d'actifs immatériels et durables semblables.

2. La Société a pour objet la prise de participations / d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet similaire, luxembourgeoise ou étrangère, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou elle est liée directement ou indirectement (société mère / fille / sœur), de tout concours, prêt, avance ou garantie, l'émission d'obligations, enfin toute activité et toute opération généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3. La Société peut réaliser toute opération commerciale, technique ou financière en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,00), divisé en mille (1.000) actions de quatre-vingt-cinq euros (EUR 85,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la Société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième lundi du mois de juin de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "MAYA INVEST LIMITED", prénommée, cinq cents actions	500
2.- "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été partiellement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt et un mille deux cent cinquante euros (EUR 21.250,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00).

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Maarten SMET, employé privé, né à Antwerpen (Belgique), le 9 octobre 1975, demeurant à B-2850 Boom, Hospitaalstraat 19B 3/2,

b) Monsieur Bart VAN DEN BERGHE, dirigeant de sociétés, né à Deurne (Belgique), le 10 décembre 1980, demeurant à B-2170 Antwerpen, 29, Gildestraat,

c) "PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED", prénommée, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien VOET, prénommé,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- "MANGROVE S.à r.l.", ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 117.564.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Bart VAN DEN BERGHE, prénommé.

5.- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Voet-Keersmaekers, L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. LAC/2008/49635. Reçu à 0,5%: quatre cent vingt-cinq euros (€ 425,-)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009001268/227/232.

(080190212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

KF Key Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.544.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Fabio MAZZONI et Géraldine SCHMIT, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009001046/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Welbes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 30, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.745.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000828/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08528. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

De Lage Landen Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.516.

—
EXTRAIT

Résultant des résolutions du Conseil de Gérance prises par voie circulaire, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} décembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant, Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} décembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009000832/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

KBC Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.280.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000831/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05773. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Abcis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4237 Esch-sur-Alzette, 25, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 126.065.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur David DEPRY, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 25 mai 1974, demeurant à L-4237 Esch/Alzette, 25, rue Karl Marx;

2.- Monsieur Brahim BENDALI, employé privé, né à Thionville (France), le 2 juin 1978, demeurant à F-57650 Fontoy, 37, rue de Verdun.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ABSCIS S. à r.l., avec siège social à L-4237 Esch/Alzette, 25, rue Karl Marx,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 126.065

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1075 du 6 juin 2007,

que le capital social est de VINGT-SIX MILLE EUROS (€ 26.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (€ 260,-) chacune, réparti comme suit:

1.- Monsieur David DEPRY, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Brahim BENDALI, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire.

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Depry, Bendali, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 27 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14576. Reçu douze euros 12, -€

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009001518/219/43.

(080190464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Blue Angel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000837/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04610. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Timeos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000839/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07514. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Levanter Real 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.767.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Charles MEYER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bob FABER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2008:

- Mr Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} novembre 2008:

- Mr Laurent KIND, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg (Luxembourg), résidant au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009000981/6341/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Villamassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.914.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009000840/5770/12.

(080189298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.890.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009000841/5770/12.

(080189294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Luxdux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.451.

Suite aux transferts de parts sociales en date du 29 janvier 2007 et du 26 novembre 2008, la situation est désormais la suivante:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, détient:

- 50 Série 1 parts sociales
- 50 Série 2 parts sociales
- 50 Série 3 parts sociales
- 50 Série 4 parts sociales
- 50 Série 5 parts sociales
- 50 Série 6 parts sociales
- 50 Série 7 parts sociales
- 50 Série 8 parts sociales
- 50 Série 9 parts sociales
- 50 Série 10 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxdux S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001053/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05694. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Phileos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.634.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000842/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07516. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Morzine Ski Chalets Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009000843/220/12.

(080189282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

First National Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 48.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009000845/272/12.

(080189861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gavazza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.140.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, José CORRELA et Violène ROSATI ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009000937/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Kyriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009000846/272/12.

(080189726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Omega Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 137.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009000849/218/13.

(080189641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Artepoly's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.102.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000855/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07518. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Villamassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.914.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2008 que la société SCA Studio Commercialisti Associati S.A., établie et ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Via Soave, 2, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Guido Tresoldi, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009000996/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Artepoly's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.102.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000859/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07521. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Buddleia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg B 80.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000860/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07374. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

4Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 132.758.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000861/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08519. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2008 que, Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Artefacto S.à.r.l, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.
Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Par mandat spécial
Claude GEIBEN

Référence de publication: 2009000997/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06979. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Daco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.022.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000862/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08529. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.
R.C.S. Luxembourg B 53.210.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000863/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08533. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Blairnet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 103.543.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Référence de publication: 2009000864/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08523. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Larochette Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.624.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bruxelles Investments Limited, une société constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Woodbourne Road, Road Town, Tortola, IBC numéro 1011314,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2008.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Titre 1^{er} .- Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Forme et Dénomination

Art. 1^{er} . Ces statuts régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée "LAROCHETTE INVEST SARL".

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur décision de l'associé unique ou des associés à tout autre endroit du Luxembourg ou, moyennant unanimité, à l'étranger.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement, à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière, et les donner en garantie.

La société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes. En outre, la société peut acquérir, administrer, développer, donner en garantie et céder tous droits portant sur toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

De manière générale, la société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. La société comporte initialement un associé unique. Elle peut à tout moment comporter plusieurs associés par suite notamment de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles. Dans ce cas, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai franc de trente (30) jours calculé à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou la dissolution de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou, autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre II.- Conseil de gérance - Assemblée générale

Conseil de gérance

Art. 11. La société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins quatre gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'associés.

Pourvu qu'ils se conforment aux règles ci-après, les gérants ont sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société et pour agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

Réunions du conseil de gérance - Décisions

Le conseil de gérance se réunit sur la demande d'au moins deux gérants.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance. Il peut être renoncé à toute convocation moyennant l'assentiment par écrit, par fax ou e-mail de chaque gérant.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si les trois quarts de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre gérants étant admis sans qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues et, pour être valable, toute décision du conseil de gérance devra être prise à la majorité des trois quarts des gérants nommés.

La participation aux réunions du conseil de gérance par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les gérants utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Une décision dite circulaire approuvée par écrit et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Les gérants, aux mêmes conditions de majorité, peuvent également procéder par approbation ou opposition exprimée par écrit sur des propositions de résolutions.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des gérants ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances car la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants ou, pour des opérations déterminées, par la signature d'un délégué du conseil de gérance dans les limites de ses pouvoirs. La signature de deux gérants sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Assemblée Générale

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives lors de l'assemblée générale des associés. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la société au siège social.

Répartition des bénéfices

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale le cas échéant, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les dispositions légales applicables aux sociétés unipersonnelles seront d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures, qui trouveront leur application partout où il n'y a pas été valablement dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cent) parts sociales ont été souscrites par Bruxelles Investments Limited, prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Mme Barbara Patterson; administratrice de sociétés ayant pour adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes.

2. Mme Dorothy Gazzard; administratrice de sociétés ayant pour adresse professionnelle Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes.

3. M. Claude Zimmer; licencié en sciences économiques, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

4. M. Claude Schmitz; conseiller fiscal, ayant pour adresse professionnelle le 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Les statuts de la société sont établis en langue française et en langue anglaise. En cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the twelfth of December.

Before the undersigned Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bruxelles Investments Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at Woodbourne Road, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 1011314.

Here duly represented by Mr Patrick Van Hees, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 10, 2008.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Chapter I.- Name - Registered office - Duration - Corporate purpose - Capital

Form and Name

Art. 1. These articles govern a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) named LAROCLETTE INVEST SARL (here-after the "Company").

Registered office

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office or abroad, by a decision of the members. The Company shall remain a Luxembourg company.

Duration

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Corporate purpose

Art. 4. The Company has for object any operations pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests and shareholding.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever and grant to any company belonging directly or indirectly to its group or to any shareholder any support, loans, advances or guarantees.

The Company may acquire and sell any other securities by way of subscription, acquisition, sale, transfer, exchange or otherwise and may give them as guarantee.

The Company may hold shares in partnerships. Furthermore, the Company may acquire, manage, develop, sell and dispose of any rights related to any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Capital

Art. 5. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in the law.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 8. The Company has initially one member. The Company may have several members at any time following a division, a transfer of shares or the creation of new shares. In this case, corporate units are freely transferable among members. The transfer of corporate unit inter vivos to non-members is subject to the consent of the members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

In case of death of a member, the transfer of corporate unit to non-members is subject to the consent of no less than three quarters of the votes belonging to the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within 30 (thirty) days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy, insolvency, dissolution or winding-up of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Chapter II.- Board of management - General meeting

Board of management

Art. 11. The Company will be managed by a board of management (the "Board") composed of at least four (4) managers who need not to be members and who are appointed by the sole member or the general meeting of members in case of plurality of members.

Provided they conform to the rules here-after, managers, have without reservation towards third parties the widest powers in order to take any decisions binding the Company and to act for and on behalf on it in any circumstances.

Meetings of the board - Resolutions

The meetings of the Board are convened by any two managers.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The written notice may be waived by the consent in writing, by fax or e-mail of each member of the Board.

The Board can only validly debate and take decisions if the three quarters of its members is present or represented. Proxies between members of the Board being permitted, a member of the Board can represent more than one of his colleagues and, to be valid, any resolution of the Board has to be taken at the majority of the three quarters of the managers duly appointed.

The participation in the Board meetings by video conference, conference call or any other telecommunication's means is authorized as far as each taking part person is identifiable and is able to participate actively in the meeting, which means among others to hear and to be heard. In such a case, the managers using this telecommunication means shall be deemed to be present to the meeting and shall be authorized to take a vote via the telephone or the video. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberation shall be on-line without interruption. After deliberations, the votes shall be confirmed by letter. The meeting held a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

Decisions also known as circular resolutions, approved by written and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions voted at the Board meeting.

The managers, in accordance with same majority requirements, may also take resolutions by way of approval or refusal expressed by written on written proposals and resolution's drafts.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the managers are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the signature of at least three (3) members of the Board or by the sole signature of a delegate of the Board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by two members of the Board.

General meeting

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions in the general meetings of members. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Chapter III.- Business year - Allocation of profits

Business year

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

Art. 16. Every year on December 31, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Allocation of profits

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the sole member or the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. As long as one member holds all the corporate units, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the law of August, 10 1915 relating to commercial companies.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Bruxelles Investments Limited, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed as managers, composing together the Board:

1. Mrs Barbara Patterson, employee, residing professionally in Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermuda Islands.

2. Mrs Dorothy Gazzard, company director, residing professionally in Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermuda Islands.

3. Mr Claude Zimmer Graduated in economic sciences, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

4. Mr Claude Schmitz, tax adviser, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The Company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The present deed is worded in English followed by a French version. In case of discrepancies between the English text and the French text, the French text shall prevail.

Signé: Patrick Van Hees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2008. LAC/2008/50628. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009001269/202/325.

(080190487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

G.B.N., Global Business Network, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.194.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009001362/8058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10098. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Metzler's Beach-Café Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 70, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 113.817.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001364/8061/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10068. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Fab-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001369/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05507. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Verso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 143.620.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert.

Ledit comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Verso S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, de même que l'administration, la gestion et le développement de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, tout titre, action ou autre valeur de participation, obligation, créance, certificat de dépôt, instrument de dette ou autre instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra également investir et mettre en valeur tout type de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

La société pourra contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé des billets à ordre ou d'autres titres représentatifs d'emprunt ou de participation.

La société pourra accorder des crédits et tous concours, prêts, hypothèques, avances, garanties ou cautionnements sous quelque forme que ce soit aux associés, à toute filiale, à toute société liée, affiliée ou autre, y compris ceux résultant d'emprunts, d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation sous réserve des dispositions légales afférentes. La société pourra également consentir des garanties et nantir, mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou ceux de toute autre société ou personne, que ce soit en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes les techniques et tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris ceux destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra également conclure tout type de contrat, notamment des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration ou de service, ainsi que des contrats de vente en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-dessus; étant entendu que la société ne pourra exécuter des opérations réglementées par le secteur financier.

La société a encore pour objet la détention, la location, la gestion, l'achat et la vente, le développement et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que tous services ou opérations y relatifs.

La société peut d'une façon générale effectuer toute opération ou transaction commerciale, financière ou industrielle liée à des biens mobiliers ou immobiliers, favorisant ou se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à six millions trente et un mille euros (EUR 6.031.000,00), le cas échéant par l'émission de six mille (6.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la

libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué seul ou avec celle d'un autre administrateur.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, le comparant, à savoir Monsieur René MORIS, prénommé, déclare souscrire à toutes les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

- Monsieur René MORIS, prénommé,

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- "FISCALITE IMMOBILIERE S.A.", ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 119.162.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Moris, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51714. Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-)

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009001391/227/236.

(080190469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Yperesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 125.527.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009001363/8058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10099. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Mondoor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.996.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société WPT Limited, ayant son siège social à Abbott Build

ing, Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Anne-Sophie BARANSKI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée aux BVI, le 27 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "MONDOOR HOLDING S.A.", ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 7 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 25 du 7 janvier 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé (conversion en euros) en date du 4 octobre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 20 mars 2002, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 48 996.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille cinquante euros (31.050,- EUR) représenté par six cent quatre-vingt-dix actions (690) d'une valeur nominale de quarante-cinq euros (45,- EUR), entièrement libérées.

Que la société WPT Limited, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, son mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.
Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. S. Baranski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 décembre 2008. LAC/2008/50238. Reçu douze euros Eur 12,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009001411/5770/46.

(080190448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Hart Energy Consulting International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.772.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001371/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05504. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Lidl Belgium GmbH & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7526 Mersch, 7, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 52.309.

AUSZUG

Gemäß einem Protokoll der Geschäftsleitung der Lidl Belgium GmbH & Co.KG vom 2. September 2008 wurde beschlossen, mit Wirkung zum 2. April 2009, eine weitere Niederlassung im Großherzogtum Luxemburg zu errichten.

Die Geschäftsadresse dieser Niederlassung wird in L-7526 Mersch, 7, Um Mierscherbiërg, sein.

Die Herren Georg Fischer, mit Berufsadresse in L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre, Peter Isaac, mit Berufsadresse in L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre, Dominique Motte, mit Berufsadresse in L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre und Dirk Heylen, mit Berufsadresse in L-4670 Differdange, 170A, rue de Soleuvre, wurden als Geschäftsführer der Niederlassung ernannt.

Die Niederlassung Mersch wird durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Geschäftsführern vertreten, wobei die Unterschrift von Herrn Fischer zwingend erforderlich ist.

Darüber hinaus, ist die Unterschrift von Herrn Fischer zwingend erforderlich für alles was die Handelsgenehmigung der Niederlassung Mersch betrifft.

Die Geschäfte der Niederlassung betreffen den Handel mit und den Vertrieb von Waren aller Art, einschließlich aller food- und nonfood-Artikel.

Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft LIDL Belgium GmbH & Co. KG sind die Herren Martin Golücke, geboren am 2. Mai 1971 in Ruit auf den Fildern (Deutschland), Robin Goudsblom, geboren am 22. Mai 1973 in Alkmaar (Niederlande), Hartmut Kappes, geboren am 15. April 1969 in Sintana (Rumänien), Thomas Ulbricht, geboren am 28. Juli 1970 in Adelsheim (Deutschland), Heiko Göpfert, geboren am 19. Dezember 1967 in Bräunlingen (Deutschland), Eric Riegger, geboren am 17. April 1970 in Frankfurt-am-Main (Deutschland), und Panu Porkka, geboren am 5. Juli 1977 in Helsinki (Finnland), alle mit beruflichem Wohnsitz in D-74172 Neckarsulm, Stiftsbergstraße, 1.

Für gleichlautenden Auszug
Für Veröffentlichung und Requisition
RA Christian Jungers

Référence de publication: 2009000891/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Anyway S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 28, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.057.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2008.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009000907/658/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08611. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

AllJet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.167.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 1^{er} octobre 2008 que:

- M. Frédéric MULLER, administrateur délégué de la société, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 novembre 2008 que:

- la démission de Monsieur Kalle NORBERG de ses fonctions d'Administrateur a été acceptée.
- la nomination de Monsieur Marc MULLER, né le 21 août 1951 à Luxembourg demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, a été acceptée.
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la nomination de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- Le mandat de l'Administrateur et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000984/717/32.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.
